

Délibération n°

D_2023_06_24_48

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

8 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 14 juin 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **14 juin** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Remy BERTHOD-ONFROY, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Genevieve BOUCHET à M. Jean-Luc FALGUERE, Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, Mme Marlène JACQUET à M. Remy BERTHOD-ONFROY, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT

Absents excusés : Mme Fabienne BROISSAND – M. Guillaume MAGNIN

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – CREATION POSTE PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur : M. Yohann TRANCHANT, Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU le tableau des effectifs existants,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 24 mai 2023,

CONSIDERANT la nécessité de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C, suite au recrutement d'un agent au service technique, à compter du 1^{er} août 2023,

CONSIDERANT de modifier le tableau suivant,

| FILIERE TECHNIQUE | | | | | |
|--------------------|------------------------|-----------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Agent technique | Adjoint technique | C | 0 | 1 | 35/35 |

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants le code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans une fonction similaire d'agent technique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois annexé,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2023,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 16/06/2023,

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/06/2023

Et de la publication le : 22/06/2023

V. R. D. M. A. P.